



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**AN 2025
25-048**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 25 juin à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

18/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

18/06/2025

OBJET : AUTORISATION DONNÉE À LA SOCIÉTÉ INOVIM DE DÉPOSER DES DEMANDES D’URBANISME SUR DES PARCELLES APPARTENANT À LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250625-DEL25_048-D

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.410-1, R.423-1 et suivants relatifs à la qualité du pétitionnaire,

Vu le plan annexé à la présente délibération,

Considérant que la société AUTONEUM, implantée rue des Chevries à Aubergenville, souhaite maintenir son activité sur le territoire communal en se relocalisant sur un nouveau site,

Considérant que ce projet concerne un terrain appartenant à la commune, situé rue des Chevries, cadastré section AM n°1036, 1034 et 1032 (en partie),

Considérant que la société INOVIM, maître d'ouvrage pour le compte d'AUTONEUM, a sollicité l'autorisation de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à ce site,

Considérant qu'il convient, à cette fin, d'autoriser également toute démarche ou intervention technique préalable à l'instruction de ces demandes (relevés, sondages, etc.), sous réserve de l'information préalable de la commune et du respect des règles de sécurité,

Considérant que cette autorisation n'a ni pour objet ni pour effet d'engager la commune sur la cession du terrain concerné, laquelle fera l'objet, le cas échéant, d'une délibération ultérieure,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission d'Urbanisme réunie le 23 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laurence DENAND, adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

ARTICLE 1 : AUTORISE la société INOVIM DÉVELOPPEMENT (SIRET 532 128 279 00066) et toutes sociétés existantes ou à créer, contrôlées par celle-ci à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet envisagé sur les parcelles communales cadastrées AM n°1036-1034- et 1032-*en partie*, ainsi que toute démarche ou intervention technique préalable nécessaire à la constitution et à l'instruction de ces demandes.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que cette autorisation n'engage en rien la commune sur la cession du terrain concerné et ne constitue ni une promesse ni une priorité de vente ;

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire et son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

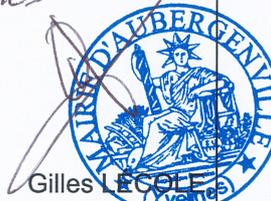
*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 27/06/25

Et publié le 27/06/25



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com